

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 19 avril 2021 à 19 heures 30
Membres en exercice : 15 – membres présents : 14
Date de convocation : 13 avril 2021

Le dix-neuf avril deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Adjoints. Julien BENOIST, Sylvie MARIGAULT, Jean-François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Erwan GUIZOUARN, Martine TRAPON, Morgane BROUDER, Quentin LE HERVE, Guillaume BRICAUD

Absents, excusés : Sylvie LE GALL-BRIAND, qui donne pouvoir à Jean Claude RIOU

Secrétaire de séance : Martine TRAPON

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 est validé par l'assemblée

Monsieur le Maire sollicite l'inscription à l'ordre du jour du point suivant : mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche ». Le Conseil Municipal valide l'inscription de ce point à l'ordre du jour

1 – Eglise : avenant n° 1 à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre, établi par le groupement ARCHAE, pour un montant de **3 685 euros HT**

La mission du bureau d'Etudes Techniques ATIS (sous-traitant) doit être complétée par les phases suivantes (suite à modification de la liste des travaux à réaliser) à savoir :

- Elaboration du cahier des charges, bordereau non quantifié et plan de principe
- Analyse des offres
- Participation à 2 réunions de chantier
- Réception des ouvrages, levée des réserves

A noter que les missions DIAG (relevés des installations existantes, diagnostic des installations) et AVP ont été réalisés pour un montant de 1 600 euros HT (mission figurant dans le marché initial)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajourner sa décision et sollicite des explications quant aux tarifs appliqués

2 – Remplacement de la chaudière du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour une opération de remplacement du système de chauffage du groupe scolaire. Ont été consultées les entreprises suivantes :

- SAELEN ENERGIE SAS Ste Hélène du Lac
- BOTREL Grâce
- LE BIHAN Begard

Les offres sont les suivantes :

- Offre SAELEN, pour un montant de 53 846.00 euros HT (comprend uniquement le remplacement de la chaudière bois)
- Offre LE BIHAN, pour un montant de 82 000.00 euros HT (comprend le remplacement de la chaudière bois, l'installation d'une chaudière gaz et les équipements nécessaires au fonctionnement de l'installation)

- Offre BOTREL : 55 613.00 euros HT (comprend uniquement le remplacement de la chaudière bois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RETIENT** l'offre de la SARL LE BIHAN, pour un montant de 82 000.00 euros, offre la plus complète qui correspond précisément au projet
- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont prévues à la section Investissement du Budget de la Commune
- **SOLLICITE** les aides financières de la Région et de Lannion Trégor Communauté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3 – Echange de terrains au lieudit « Kervenard »

a) Eventuelle cession d'une portion de voie communale au lieudit « Kervenard »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame VATELIN, acquéreur de la propriété GUEZENEK au lieudit « Kervenard » sollicite l'acquisition d'une portion de la voie communale n° 201 qui dessert le village, portion inutilisée et inutilisable par des véhicules de grande capacité, en échange de la partie qui traverse ladite propriété

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de Madame VATELIN
- **PRECISE** que cette cession devra faire l'objet d'une enquête publique
- **PRECISE** que les opérations de bornage et frais d'actes notariés seront à la charge de la collectivité
- **DESIGNE** l'étude notariale de Belle Isle En Terre pour la réalisation des actes et documents s'y rapportant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

b) Validation de la demande d'acquisition d'un délaissé au lieudit « Kermoricet »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la demande de Monsieur NICOLAS Robert, sollicitant l'acquisition d'un délaissé au lieudit « Kermoricet », délaissé communal jouxtant sa propriété. La commission voirie s'est rendue sur place afin d'évaluer cette demande et n'y émet aucune objection. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE** la proposition de Monsieur NICOLAS Roger
- **PRECISE** que les opérations de bornage et frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur
- **DESIGNE** l'étude notariale de Plouaret pour la réalisation des actes et documents s'y rapportant
- **FIXE** à 1.00 euro le prix du m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

c) Bornage d'un chemin au lieudit « Kervenard »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser des opérations de bornage d'un chemin rural desservant des parcelles, au Sud du lieudit « Kervenard ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter un géomètre dans le cadre de cette opération

4 - Opérations foncières futur lotissement de Bel Air

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SPLA a lancé une consultation pour réalisation d'opérations foncières dans le cadre du projet de lotissement à Rue Bel Air. La consultation comprend notamment des relevés topographiques, bornage du périmètre, délimitation avec le domaine public, bornage des lots. Les propositions sont les suivantes :

- A&T Ouest 11 500.00 euros HT
- Roux & Jankowski 13 535.00 euros HT
- QUARTA 13 800.00 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **RETIENT** la proposition d'A&T Ouest, pour une prestation d'opérations foncières dans le cadre du projet de lotissement à Rue Bel Air, pour un montant de 11 500.00 euros HT
- **PRECISE** que les montants seront prélevés à la section Investissement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

5 – Projet de réalisation d'une voie douce à partir de la rue Georges Voisin jusqu'à Beg Ar Menez

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, le projet de réalisation d'une voie douce en bordure de la Route Départementale n° 712, de la rue Georges Voisin jusqu'à Beg Ar Menez. Ce projet, établi pour un montant de 46 548.00 euros TTC a été ajourné lors de la séance du 24 mars 2021, considérant le choix des matériaux (enrobés). Un nouveau devis a été sollicité pour mise en œuvre d'enrobé et ponçage, qui s'élève à 77 263.60 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **RETIENT**, sous réserve de l'obtention du Fonds de Concours « plan de déplacement » - circulations douces, la proposition d'un montant de 46 548.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites à la section Investissement du budget de la commune
- **SOLLICITE** le Fonds de concours « plan de déplacement » - circulations douces, auprès de Lannion Trégor Communauté
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

6 – Mission « Argent de Poche »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif « Mission Argent de Poche », action consiste à proposer aux jeunes de 14 – 18 ans, la réalisation de petits chantiers et missions, pendant les congés scolaires. Les jeunes sont indemnisés à hauteur de 15 euros net / demi-journée. Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une 1^{ère} expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer un lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir les métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3 heures 30). L'indemnisation est fixée à 15 euros par mission. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal. Un contrat est signé par le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes (liste non exhaustive)

- Aide à l'entretien des espaces verts
- Aide à l'entretien des bâtiments communaux

Le budget prévisionnel de l'action est fixé à 3 500.00 euros. La gestion administrative et comptable sera assurée en partenariat avec l'association LES FRANCAS 22.

La commune de PLOUNEVEZ MOEDEEC versera à l'association « LES FRANCAS 22 » une cotisation de 100 euros au titre de l'adhésion 2021 et les sommes nécessaires afin que l'association procède à l'indemnisation des jeunes qui ont réalisé des missions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif « Mission ARGENT DE POCHE » sur la commune de PLOUNEVEZ MOEDEEC, pendant les vacances scolaires 2021, pour la période du 12 juillet au 27 août 2021 inclus
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à l'association « LES FRANCAS 22 » et le versement en faveur de l'association de la somme nécessaire à l'indemnisation des jeunes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de ces décisions

7 – Affaires diverses

Martine TRAPON informe l'assemblée avoir participé à l'assemblée générale du CNAS

Sylvie MARIGAULT signale des vis défectueuses sur les installations du skate Park. Elle est informée que le problème a été résolu

Sonia ALLAIN informe l'assemblée avoir rencontré Marie Paule GARANDEL, laquelle est en possession de nombreuses diapositives, relatives à l'histoire du manoir du Crec'h. Il serait intéressant d'organiser une projection dès qu'il sera possible

Julien BENOIST signale la présence d'adolescents à moto au city. Leur comportement est dangereux, notamment pour les plus jeunes qui fréquentent le city

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close